

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 12 septembre 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux		

M. Marcel Sinclair est absent pour cause de vacances.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2016-09-1849)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016
3. Dépôt du formulaire sur l'usage de l'eau potable pour l'année 2015
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 août 2016
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 août 2016
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 août 2016
5. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 août 2016
6. Avis de motion : Règlement 519-16 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers
7. Avis de motion : Règlement numéro 520-16 en amendement au règlement numéro 475-14 portant sur l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique
8. Avis de motion : Règlement numéro 518-16 concernant la répartition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC Drummond dans la branche 25 du cours d'eau Pierre Février
9. Adoption : Projet de règlement 515-16 concernant un amendement au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
10. Adoption : Projet de règlement 516-16 concernant un amendement au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Congrès FQM : Inscription de Mme Nancy Letendre au souper des élus jeudi, le 29 septembre
12. Fédération québécoise des municipalités : Inscription des élus à la formation *Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques*, le 27 octobre, à Warwick, au montant de 210 \$, plus taxes, par inscription

13. Infotech : Inscription de la directrice générale adjointe à la formation web *Atelier de révision budget 2016*, qui aura lieu le 12 octobre 2016, au montant total de 166,71 \$, taxes incluses
14. Mutuelle des Municipalités du Québec: Inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation gratuite *Urbanisme en territoire agricole – nouveauté*, le 14 septembre 2016, à Bécancour
15. COMBEQ : Inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation *Prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, le 4 octobre 2016, au Holiday Inn Express de Saint-Hyacinthe au montant de 316,18 \$, taxes incluses
16. Achat d'un véhicule tout-terrain avec chenilles pour le service incendie et le service de voirie au montant total de 5 777,44 \$, taxes incluses
17. Achat de panneaux 911 pour identification des adresses en milieu rural, au montant total de 8 278,20 \$ taxes et installation incluses
18. Dura-lignes : Mandat pour le traçage de lignes sur la route Tessier et le chemin du Sanctuaire au montant de 4 587,50 \$, taxes incluses
19. Autorisation pour procéder à des travaux de nivelage sur les routes gravelées
20. DM 2016-003 : Demande de dérogation mineure pour le lot 4 434 999, afin de permettre une superficie de 1 839,5 m² alors que la grille d'usage permet une superficie de 3 000 m²
21. AXIN : Achat de 2 enseignes directionnelles temporaire pour la course Défie le sentier! Soucy, au montant total de 137.97\$, taxes incluses
22. Centre sportif : Mandat pour l'installation d'un système de chauffage et de climatisation
23. Demande de remboursement pour les vidanges de fosses septiques
24. Demande de remboursement pour la location du centre sportif
25. Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
26. Demande de soutien financier par l'Association des Personnes Proches Aidantes Drummond
27. Adoption des comptes à payer
28. Varia
 - a) Achat de balises Ped-Zone pour le chemin du Sanctuaire et la rue Lecavalier
 - b) Les équipements JA Kubota Drummondville : Entretien des tracteurs
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-09-1850)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt du formulaire sur l'usage de l'eau potable pour l'année 2015

Le formulaire sur l'usage de l'eau potable pour l'année 2015 est déposé à cette séance du conseil.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 août 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 août 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 août 2016

5. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 août 2016

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 août 2016 est déposé à cette séance du conseil.

(2016-09-1851)

6. Avis de motion : Règlement 519-16 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 519-16 modifiant le règlement 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers. Une lecture du nouvel article est présentée à cette séance. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-09-1852)

7. Avis de motion : Règlement 520-16 en amendement au règlement numéro 475-14 et portant sur l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 520-16 en amendement au règlement numéro 475-14 et portant sur l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique. Une lecture du nouvel article est présentée à cette séance. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-09-1853)

8. Avis de motion : Règlement numéro 518-16 concernant la répartition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 25 du cours d'eau Pierre Février

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 518-16 concernant la répartition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 25 du cours d'eau Pierre Février. Une lecture du nouvel article est présentée à cette séance. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-09-1854)

9. Adoption : Projet de règlement 515-16

AMENDANT LE RÈGLEMENT 440-11 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;
ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un **avis de motion** du présent règlement a été donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 15 août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 22 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MME NANCY LETENDRE, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. SYLVAIN MARCOUX, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

Le Règlement # 440-11 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 10 l'article suivant :

« Article 10.1 - Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 11 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.»

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher
Maire

Emilie Trottier
Directrice générale et secrétaire trésorière

(2016-09-1855)

10. Adoption : Projet de règlement 516-16

AMENDANT LE RÈGLEMENT 451-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

Attendu que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

Attendu que cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 15 août 2016;

Attendu qu'un avis public a été publié le 17 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

Article 1

Le Règlement # 451-12 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 10 l'article suivant :

« Article 10.1 - Activité de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.»

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher
Maire

Emilie Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

(2016-09-1856)

11. Congrès FQM : Inscription au souper des élus

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la conseillère Mme Nancy Letendre à participer au souper des élus qui aura lieu le 29 septembre 2016. Le billet est offert gracieusement par la FQM dans le cadre de la remise de diplôme de M. Robert Boucher.

Les frais de d'hébergement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1857)

12. Fédération québécoise des municipalités : Inscription des élus à la formation Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les membres du conseil suivants : M. Robert Boucher, M. Jocelyn Brière et Mme Nancy Letendre, à suivre la formation *Les enjeux légaux relatifs aux installations septiques* qui aura lieu à Warwick, le 27 octobre 2016, au coût de 241,45 \$, taxes incluses par inscription.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1858)

13. Infotech : Inscription de la directrice générale adjointe à la formation web Atelier de révision budget 2016

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à suivre la formation web *Atelier de révision budget 2016*, qui aura lieu le 12 octobre 2016, au montant de 166,71 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1859)

14. Mutuelle des Municipalités du Québec : Inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation gratuite Urbanisme en territoire agricole – nouveauté

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme à suivre la formation gratuite *Urbanisme en territoire agricole - nouveauté*, qui aura lieu le 14 septembre 2016, à Bécancour.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1860)

15. C.O.M.B.E.Q. : Inscription de l'inspecteur en urbanisme à la formation Prélèvement des eaux et leur protection (R.P.E.P.)

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme à suivre la formation *Prélèvement des eaux et leur protection (R.P.E.P.)*, qui aura lieu le 4 octobre 2016, à Saint-Hyacinthe, au montant de 316,18 \$, taxes incluses.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1861)

16. Achat d'un véhicule tout-terrain pour le service incendie et le département de voirie

Attendu que la municipalité souhaite acquérir un véhicule tout-terrain pour répondre aux appels d'urgence;

Attendu que les améliorations apportées aux sentiers du Sanctuaire nécessitent un entretien régulier;

Attendu que l'entreprise Lapointe Sports offre un véhicule usagé correspondant aux besoins des deux services;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat d'un véhicule tout-terrain de marque Can-Am, modèle Traxter XT 2002, équipé de chenilles, au montant de 5 777,44\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1862)

17. Signalisation Signoption Inc. : Achat et installation de panneaux 9-1-1 pour l'identification des adresses au montant total de 8278,20 \$

Attendu que la municipalité souhaite améliorer la sécurité de la population en zone rurale;

Attendu que des panneaux indiquant chacune des adresses permettront aux services d'urgence de se repérer rapidement;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux 9-1-1 devant chacune des adresses civiques situées en milieu rural au montant de 8 278,20 \$, taxes et installation incluses. Ce projet se réalisera sur une durée de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1863)

18. Dura-lignes : Mandat pour le traçage de lignes de rue sur la route Tessier et le chemin du Sanctuaire

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater l'entreprise Dura-ligne pour effectuer les travaux de traçage des lignes sur la route Tessier et le chemin du Sanctuaire, au montant de 4 587,50 \$, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1864)

19. Autorisation pour procéder aux travaux de nivelage

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater l'entreprise Germain Blanchard Ltée pour effectuer les travaux de nivelage aux endroits suggérés par l'inspecteur en voirie, au montant maximal de 1 500 \$, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1865)

20. DM 2016-003 : Demande de dérogation mineure pour le lot 4 434 999, afin de permettre une superficie de 1 839,5 m² alors que la grille d'usage permet une superficie de 3 000 m²

Attendu que le représentant officiel du propriétaire du lot 4 434 999 a déposé à la municipalité une demande de dérogation mineure pour permettre une superficie de 1 839,5 mètres carrés;

Attendu que la recommandation des membres du CCU est à l'effet d'accepter la demande;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 portant sur les dérogations mineures;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 434 999, afin de permettre une façade de 1 839,5 mètres carrés, alors que le règlement prévoit une superficie minimale de 3 000 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1866)

21. AXIN : Achats de deux enseignes directionnelles temporaires pour la course Défie le sentier! Soucy

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de d'autoriser l'achat de deux enseignes directionnelles temporaires pour diriger la circulation lors de la tenue de la course *Défie le sentier! Soucy*, au montant de 137,97 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1867)

22. Centre sportif : Mandat pour l'installation d'un système de chauffage et de climatisation

Attendu que la municipalité a mandaté l'entreprise Thermo-O-point afin de réaliser des plans et devis relatifs au système de chauffage et de climatisation du centre sportif;

Attendu l'entreprise Thermo-O-Point recommande d'octoyer le contrat à l'entreprise Mario Desrosiers Inc.;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater l'entreprise Mario Desrosiers Inc. afin de réaliser les travaux de chauffage et de climatisation tel que décrits dans les plans et devis réalisés par l'entreprise Thermo-O-Point, au montant total de 17 303,74 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1868)

23. Demande de remboursement pour les vidanges de fosses septiques

Attendu que la municipalité, par l'intermédiaire de différentes publicités distribuées ou publiées en 2015 et 2016, a avisé la population de la tenue de la vidange systématique en 2016;

Attendu que, depuis janvier 2015, le coût de la vidange systématique de fosses septiques apparaît directement sur le compte de taxes municipales;

Attendu qu'en janvier 2016, une lettre a été jointe au compte de taxes pour informer les propriétaires de la tenue de la vidange systématique cette année ainsi que de la procédure à suivre;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de refuser le remboursement des vidanges effectuées en dehors du calendrier de vidange sans avoir pris d'entente au préalable avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1869)

24. Demande de remboursement pour la location du centre sportif

Attendu qu'une résidente demande un remboursement suite à une location du centre sportif et du terrain de balle;

Attendu que, lors de son évènement, la résidente n'a pas utilisé le centre sportif puisque la température a permis la tenue de l'activité à l'extérieur;

Attendu que le conseil a adopté le règlement 503-15;

Attendu que le règlement 503-15 stipule que le conseil peut accorder un remboursement dans le cas de force majeure;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu que la température ne représente pas un cas de force majeure nécessitant l'annulation d'une activité et refuse d'accorder le remboursement de la location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1870)

25. Demande d'appui à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Attendu que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a entamé une démarche auprès du gouvernement pour faire modifier les modalités du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*;

Attendu que le programme TECQ permet aux municipalités de mieux financer les travaux d'infrastructures;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'appuyer la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans sa démarche de la façon suivante, soit :

Que la demande visant à modifier les règles du programme de TECQ de manière à reconnaître les travaux effectués en régie soit acheminée au Gouvernement du Québec;

Que la présente résolution soit acheminée au député du comté de Johnson, M. André Lamontagne, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la MRC de Drummond, ainsi qu'à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1871)

26. Demande de soutien financier par l'Association des Proches Aidants Drummond

Attendu que l'Association des Proches Aidants Drummond demande à la municipalité une contribution financière afin de les soutenir dans leurs actions envers les proches aidants de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal a prévu un montant pour les dons au budget 2016;

Attendu que le budget pour les dons et subvention est presque épuisé;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de donner un montant de 75 \$ à l'Association des Proches Aidants Drummond pour les soutenir dans leurs actions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1872)

27. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoir	16 042,52 \$
Salaires nets payés en août 2016	17 292,40 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	19 973,55 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 6 juin 2016	47 547,49 \$
Total des dépenses au 12 septembre 2016 :	100 855,96 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 12 septembre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

28. Varia

(2016-09-1873)

28. a) Achat de balises Ped-Zone pour le chemin du Sanctuaire et la rue Lecavalier

Attendu que la municipalité souhaite ralentir la circulation sur le chemin du Sanctuaire ainsi que sur la rue Lecavalier;

Attendu que l'installation de balises Ped-Zone est la solution retenue pour ralentir la circulation dans ces zones;

Attendu que le budget 2016 ne prévoit pas l'achat de nouvelles balises;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'acheter et d'installer une nouvelle balise centrale sur le chemin du Sanctuaire et 3 nouvelles balises centrales sur la rue Lecavalier au printemps 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-09-1874)

28. b) Les équipements JA Kubota Drummondville : Entretien des tracteurs

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le paiement de trois factures à l'entreprise *Les équipements JA Kubota Drummondville* au montant total de 962,61 \$ conditionnellement à la vérification de la garantie du tracteur New-Holland quant aux pièces changées et à l'acceptation du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Ancien presbytère
- Terrain de l'église
- Vidange des fosses septiques
- Dérogation mineure
- Formation des élus
- Fossés sur la rue Lecavalier
- Croix de l'église
- Petite Séduction

30. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 13 minutes.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier, Secrétaire-trésorière